



Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
31 août 2012
Français
Original: anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs

Sixième réunion

Vienne, 30 et 31 août 2012

Projet de rapport

Additif

III. Présentation du projet de plan de travail pluriannuel pour les activités du Groupe de travail, pour la période 2012-2015

1. Le Président de la Conférence a cédé la présidence de la réunion au Vice-Président de la Conférence (Argentine).
2. Le Groupe de travail a examiné le projet de plan de travail pluriannuel pour ses activités pour la période 2012-2015, comme le lui avait demandé la Conférence. Le Secrétariat avait établi le projet de plan de travail sur la base des orientations fournies par le Groupe à ses sessions précédentes, ainsi que des propositions soumises par plusieurs États parties. Le projet de plan de travail visait à préparer de manière adéquate l'examen du chapitre V pendant le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et à donner l'occasion de tenir des discussions, au sein du Groupe, sur les aspects pratiques du recouvrement, y compris les problèmes et les bonnes pratiques, ainsi que sur le renforcement des capacités et l'assistance technique.
3. Plusieurs orateurs ont fait des observations sur le projet de plan de travail et formulé des propositions, qui ont été incorporées dans un projet actualisé qui sera distribué pendant la session. [Le projet révisé a été examiné et adopté par le Groupe de travail.]
4. [...]
5. [...]
6. [...]



IV. Aperçu des progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/4 de la Conférence et des recommandations du Groupe de travail

7. Le Secrétariat a présenté le document CAC/COSP/WG.2/2012/3, intitulé "Note du Secrétariat sur l'intensification de l'action menée en faveur du recouvrement d'avoirs à l'échelle internationale: les progrès accomplis en matière de recouvrement d'avoirs". La note était articulée autour des trois fonctions du Groupe, à savoir, le développement de connaissances cumulatives dans le domaine du recouvrement d'avoirs; l'instauration de la confiance entre les États requérants et les États requis; et, l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités. Il a été souligné que la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation constituait pour les États un outil précieux de collecte d'informations sur ce thème, de même que la bibliothèque juridique mise en place et gérée par l'ONUDC et les produits d'information mis au point par l'Initiative pour le recouvrement des avoires volés. Un recueil des affaires de recouvrement d'avoirs était actuellement en cours de finalisation après avoir été examiné par un groupe d'experts. S'agissant des réseaux de praticiens, le Secrétariat avait reçu 53 notifications de points de contact nationaux pour le recouvrement d'avoirs. D'autres activités de coopération technique étaient entreprises avec le secteur financier et les services de renseignement financier, ainsi qu'avec d'autres organismes. L'assistance technique avait notamment pris la forme d'une assistance législative et d'un renforcement des capacités, ainsi que d'une assistance dans le cadre d'affaires particulières. D'autres activités avaient porté sur l'examen de la coopération avec les académies internationales et régionales et les programmes d'apprentissage en ligne.

8. Des orateurs se sont félicités des travaux qui avaient été entrepris pour appliquer le chapitre V de la Convention et ont préconisé des activités supplémentaires pour appuyer les efforts déployés par les États dans ce domaine. On a insisté sur la nécessité de préparer l'examen de l'application de ce chapitre pendant le deuxième cycle, qui débutait en 2015, notamment au moyen de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. Des orateurs ont salué le rôle de l'ONUDC et de l'Initiative conjointe de l'ONUDC et de la Banque mondiale pour le recouvrement des avoires volés et ont rappelé que toutes les activités entreprises devaient être conformes aux dispositions de la Convention et aux résolutions de la Conférence. Les mesures internationales aux fins du recouvrement d'avoirs devaient être renforcées et il a été fait référence aux décisions du G-20, ainsi qu'à la création et à la mise en place de réseaux de praticiens. Des orateurs ont noté l'élaboration de produits d'information, notamment le recueil et la base de données. Deux orateurs ont fait référence aux travaux entrepris par l'International Centre for Asset Recovery du Basel Institute for Governance. Il a également été fait référence au processus de Lausanne et son cadre informel d'experts des États requérants et des États requis.

9. Un représentant du secrétariat a présenté les résultats des travaux du secrétariat sur l'étoffement du Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire au moyen de fonctions supplémentaires en matière de recouvrement d'avoirs. Il a été souligné que le Rédacteur était sur le point d'être achevé et qu'il serait prêt avant la reprise de la troisième session du Groupe d'examen de l'application en novembre 2012. Le Rédacteur doté de fonctions supplémentaires englobait les différentes étapes du

processus de recouvrement d'avoirs pour lesquelles certains types d'entraide judiciaire seraient disponibles. Sur la base des recommandations de la réunion du groupe d'experts sur l'étoffement du Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire, le représentant du secrétariat a encouragé le Groupe de travail d'envisager de formuler une recommandation à l'intention des États parties tendant à communiquer des informations pratiques sur le recouvrement d'avoirs. Si nécessaire, le Secrétariat pourrait élaborer un modèle générique en vue d'aider les pays à recueillir les informations pertinentes. L'objectif serait de le relier au Rédacteur étoffé dans l'intérêt des praticiens.

10. Des orateurs ont salué les travaux du secrétariat sur l'étoffement du Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire et ses efforts de dissémination d'informations sur le recouvrement d'avoirs et ont proposé de diffuser sur le site Web de l'ONUDC des informations sur les formations en la matière et les différents organismes chargés du recouvrement d'avoirs. Le représentant des États-Unis a appelé l'attention des participants sur les lignes directrices pour l'assistance en matière de recouvrement d'avoirs établies par son pays en vue de faciliter le recouvrement. Il a noté que les pays du G-8 étaient convenus de publier des orientations similaires concernant leurs exigences internes et de collaborer avec tous les pays du Partenariat de Deauville pour appliquer son plan d'action sur le recouvrement d'avoirs.
